

C. Cohidon¹, M. Murcia², le comité de pilotage Samotrace Centre³

1/ InVS/Umrestte, Lyon – 2/ Université François Rabelais, Tours – 3/ J. Albouy, B. Arnaudo, F. Bardot, C. Berson, C. Bertin, M. Chevalier, C. Cohidon, J.-Y. Dubré, J. Germanaud, M. Goldberg, D. Huez, E. Imbernon, G. Lasfargues, D. Roy

INTRODUCTION

Le programme Santé mentale observatoire travail Rhône-Alpes Centre (Samotrace), développé par le Département santé travail de l'InVS, a pour objectif principal de décrire les troubles de santé mentale selon l'emploi en population salariée. Il est implanté dans deux zones géographiques pilotes (région Centre, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, département du Rhône et de l'Isère). Il comporte trois volets dont le principal est le volet épidémiologique en entreprise (objet de la communication).

MÉTHODES

Le volet de veille épidémiologique en entreprise permet d'estimer la fréquence des troubles de santé mentale selon l'emploi et des expositions professionnelles, principalement psychosociales. L'échantillon de la zone Centre a été constitué par tirage au sort aléatoire au sein de la population surveillée par un réseau d'environ 110 médecins du travail volontaires en 2006 et 2007. Plusieurs indicateurs de santé mentale étaient disponibles dont le mal-être exploré par le General Health Questionnaire à 28 questions et les problèmes d'alcoolisation, explorés par le questionnaire Deta. Les facteurs psychosociaux au travail étaient mesurés, entre autres, par le questionnaire de tension au travail de Karasek.

RÉSULTATS

L'échantillon de la zone Centre comporte 6 056 salariés dont 57 % d'hommes. Il est globalement représentatif de la population source en terme de sexe, d'âge de catégorie socioprofessionnelle et de

secteur d'activité. La prévalence du mal-être est de 24 % chez les hommes et 37 % chez les femmes, les catégories des employés et des professions intermédiaires étant les plus touchées. Certains secteurs d'activité présentent des prévalences supérieures à la moyenne : activités financières, administration publique, production et distribution d'électricité gaz et d'eau. Les problèmes d'alcool sont essentiellement masculins (10,4 % d'hommes *versus* 2,3 % des femmes). Chez les hommes, il n'y a pas de différence de prévalence selon la catégorie socioprofessionnelle ; en revanche certains secteurs semblent plus touchés (activités financières, services collectifs, sociaux et personnels et administration publique).

La tension au travail concerne 35 % des hommes et 41 % des femmes avec des différences d'exposition selon la catégorie professionnelle et le secteur d'activité.

CONCLUSION

Les données de cette phase pilote permettent de dresser un premier état des lieux des troubles de santé mentale selon l'emploi. Les résultats couvrent un très large ensemble de secteurs d'activité et de catégories professionnelles. À notre connaissance, de telles données n'existaient pas en France. Il s'agit cependant de premiers résultats et de nombreuses analyses sont encore à mener. Par ailleurs, les données de la région Rhône-Alpes apporteront des informations supplémentaires. À terme, un objectif d'extension nationale et de pérennisation est prévu.